



Insecurité dans notre immeuble le bailleur veut rien faire

Par **mimi**, le **25/04/2012** à **10:16**

Bonjour,

Je vis dans un immeuble de 8 etages nous ne somme plus que 6 locataire nous vivons dans l'insecurité permanente de jours comme de nuit . la plus part des appartement vide sont skaté par des jeunes qui n habite pas cet immeuble et vienne faire (leurs affaire vente de drogue etc) notre hall est skaté par ces meme personne nous avons plus de dignité nous metton entre 15a 30minute pour rentrer ou sortir de notre immeuble nous nous feson insulté rabaissier parfois ils nous bloque dans l assenceur et quand ils casse l assenceur(degradation) il nous bloque les escalier et nous empeche de rentrer . notre immeuble est insalubre dans l entrée on il trouve des bouteille d alcool des sac pouvelle eventrer et vider de l urine des escrement on marche dedans c ecoeurant nous avon eu une reunion avec notre bailleur qui nous dis que ce n est pas a lui de faire regner l ordre dans SON imeuble mais a nous d appeler la police qui quand nous l appelon ne se deplace meme pas sachant que nous subisson les represaille de ses personne le bailleur ne veut pas nous reloger car lui meme dis cette immeuble ne nous appartiens plus il est entre les main de dealeur ils nous a aussi dis que si ils nous relogeai il perdais definitivement son immeuble je considere donc que le bailleur nous delaisse dans cette situation d insecurité d insalubrité et qu il y a non assistance a personne en danger et mise en danger de la vie d autrui que pouvons nous faire contre notre bailleur pour qu il assume ses responsabilités.

Nous ne sommes que des mères célibataires avec des enfants en bas âge. Nous avons besoin d'aide. Merc à toux ceux qui nous répondront.

Par **edith1034**, le **25/04/2012** à **12:46**

bonjour

le bailleur doit assurer la tranquillité des locations quand l'environnement est de son ressort

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

en cas de carence, il faut porter plainte contre les squatters et le bailleur qui laisse faire certainement pour vous voir partir

pour tout savoir sur la plainte

<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>

Par **cocotte1003**, le **25/04/2012** à **12:51**

Bonjour, contactez l'ADIL de votre secteur, ils vous conseilleront car vous n'aurez pas gain de cause pour que votre bailleur vous relogé, cordialement

Par **mimi**, le **25/04/2012** à **12:52**

bonjour edith

le soucis c est que la police ne se deplace meme plus eux aussi non plus de pouvoir sur notre immeuble porter plainte certains on deja fais mais les on retirer car il on eu des represaille on a peur et le bailleur ne veux pas nous reloger car il nous a dis qu il perdrait tout droit sur son immeuble en faite ils se sert de nous pour tenir tete aux squatters on vie avec nos enfants dans la peur

Par **mimi**, le **25/04/2012** à **12:54**

merci pour vos reponses

Par **Marion2**, le **25/04/2012** à **16:57**

Bonjour,

Contactez l'ADIL (gratuit).

Dans e moteur de recherche de google, tapez ADIL et votre département.

Vous aurez les coordonnées de l'ADIL. Ils pourront vous aider.

Vous pouvez également prévenir le Maire. Groupez-vous et prenez un rendez-vous avec ce dernier.

Cordialement.

Par **edith1034**, le **26/04/2012** à **08:28**

il faut saisir directement le procureur de la république,

suivez le lien ci dessus